



## Comptes 2015 : message du Conseil municipal au Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à celles du règlement du Conseil général, l'Exécutif communal a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de comptes de la Municipalité pour l'année 2015, tels qu'approuvés par le Conseil municipal en date du 27 avril 2016 et vérifiés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag S.A.

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général du compte 2015 où figure également le budget à titre de comparaison.

<b>1. Compte de fonctionnement</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>
Revenus	22'271'547.78	18'781'200.--
Charges, y compris amortissements comptables	- 22'142'491.79	- 20'411'901.--
<b>Excédent de revenu 2015</b>	<b>129'055.99</b>	<b>- 1'630'701.--</b>
Amortissements comptables	5'193'797.35	4'865'901.--
<b>Marge d'autofinancement 2015</b>	<b>5'322'853.34</b>	<b>3'235'200.--</b>

<b>2. Compte des investissements</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>
Investissements bruts	15'161'212.88	12'488'501.--
Recettes d'investissements	- 2'889'520.40	- 3'532'225.--
<b>Investissements nets 2015</b>	<b>12'271'692.48</b>	<b>8'956'276.--</b>

<b>3. Financement</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>
Marge d'autofinancement	5'322'853.34	3'235'200.--
Investissements nets	- 12'271'692.48	- 8'956'276.--
<b>Insuffisance de financement 2015</b>	<b>- 6'948'839.14</b>	<b>- 5'721'076.--</b>

<b>4. Modification du capital</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>
Report de l'insuffisance de financement	- 6'948'839.14	- 5'271'076.--
Report des investissements nets au bilan	12'271'692.48	8'956'276.--
Report des amortissements au bilan	- 5'193'797.35	- 4'865'901.--
<b>Variation de la fortune nette</b>	<b>129'055.99</b>	<b>- 1'630'701.--</b>

**L'insuffisance de financement** effectif des investissements nets 2015 est par conséquent supérieure de Fr. 1'227'763.14 au montant budgétisé.

Ceci s'explique par deux éléments conjugués, à savoir :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue : 2'087'653.34
2. des investissements nets supérieurs à la prévision : - 3'315'416.48

**Soit un écart défavorable de l'insuffisance de financement de 1'227'763.14**

**La marge d'autofinancement** dégagée en 2015 est quant à elle supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants :

<b>Ecart favorable sur les revenus</b>	<b>3'490'347.78</b>
Impôts	2'022'304.45
Patentes et concessions	7'226.82
Revenu des biens	54'565.38
Contributions de tiers	1'202'766.33
Parts à des recettes cantonales sans affectation	41'016.60
Participations de collectivités	74'726.70
Subventions acquises	51'527.70
Prélèvements sur les financements spéciaux	34'899.05
Imputations internes	1'314.75
<b>Ecart défavorable sur les charges</b>	<b>-1'402'694.44</b>
Charges de personnel	68'763.55
Biens et services	-38'220.97
Intérêts passifs	195'901.54
Amortissements financiers	-166'617.93
Parts et contributions sans affectation	-19'411.40
Participation à des collectivités publiques	-26'997.10
Subventions accordées	-406'806.25
Attributions aux financements spéciaux	-1'007'991.13
Imputations internes	-1'314.75
<b>Ecart global favorable</b>	<b>2'087'653.34</b>

Les écarts jugés significatifs (> à Fr. 10'000.--) sur les revenus et charges par nature susmentionnés peuvent être détaillés ainsi :

#### **A) Revenus**

##### **1) Impôts**

Revenu des personnes physiques	998'413.80
Fortune des personnes physiques	119'661.80
Impôt prélevé à la source	158'504.44
Part communale s/droits de mutation	196'950.35
Impôt sur le bénéfice	135'590.20
Impôt sur les gains immobiliers	276'336.95
Impôt sur successions et donations	116'137.45
Impôts récupérés	21'840.36
Impôt foncier bâtiments personnes physiques	15'969.05
Impôt sur le capital	39'721.65
Impôt foncier bâtiments personnes morales	17'477.40
Amendes fiscales	11'001.--

##### **2) Patente et concessions**

Prestations aux collectivités publiques ESR	29'760.47
---	-----------

### **3) Revenu des biens**

Intérêts de retard et frais récupérés	33'553.73
Dividendes sur placements	18'093.50

### **4) Contributions de tiers**

Attestations contrôle de l'habitant	10'390.90
Permis de séjour et d'établissement	10'889.--
Amendes de police	10'120.--
Taxes d'exemption	11'697.45
Crèche - Participation des parents	18'019.65
UAPE - Participation des parents	16'282.95
Remboursement de salaires	18'306.70
Contributions des particuliers	26'683.85
Taxes annuelles eau potable	12'402.95
Taxes de raccordement eaux usées	209'665.60
Recettes égouts - épuration	1'001'835.48
Taxes annuelles enlèvement des ordures fixes	35'931.15
Taxes columbarium	14'025.--
Vente de graviers	17'634.--
Autorisations de construire	11'844.85

### **5) Parts à des recettes cantonales sans affectation**

Fonds de péréquation des ressources	39'347.--
-------------------------------------	-----------

### **6) Participation de collectivités publiques**

Contributions du Canton et Région (aide sociale)	76'593.30
--	-----------

### **7) Subventions acquises**

Subvention s/intempéries	84'183.05
--------------------------	-----------

### **8) Prélèvements sur les financements spéciaux**

Prélèvements sur les financements spéciaux égouts	54'899.05
---	-----------

## **B) Charges**

### **1) Biens et services**

Frais de conservation, cadastre et géomètre	44'488.70
Matériel et fournitures scolaires	13'045.05
Entretien des bâtiments scolaires	21'174.65
Transport des élèves au CO	17'062.40
Frais d'exploitation du réseau	21'291.--
Chauffage, eau et électricité	34'989.10
Entretien du réseau d'égouts	20'007.05
Déchetterie Ecobois S.A.	18'747.10
Ordures ménagères, verres et papiers	36'978.35
Frais intempéries	51'004.65
Réduction de l'impôt préalable	38'569.26

### **2) Intérêts passifs**

Intérêts et frais comptes courants	28'051.64
------------------------------------	-----------

### **3) Amortissements financiers**

Attribution provision pertes sur débiteurs	100'000.--
Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune	21'006.96
Pertes de cours sur titres	43'700.--

### **4) Parts et contributions sans affectation**

Impôt sur immeubles bâtis	18'169.00
---------------------------	-----------

### 5) Participation à des collectivités publiques

Contribution Foyer Haut de Cry	14'713.30
Participation STEP intercommunale	37'912.05

### 6) Subventions accordées

Autorité intercommunale de protection	24'484.40
Contribution communale élèves école enfantine	13'708.10
Contribution communale élèves école primaire	48'328.70
Lutte contre les addictions	13'939.80
Subvention soins dentaires	15'904.35
Financement dispositif pré-hospitalier	48'367.60
Prestations complémentaires AVS / AI	32'015.55
Curatelle éducative	19'217.50
Participation à l'intégration des handicapés	43'777.50
Participation au financement des EMS	15'672.15
Aide sociale	263'275.15
Entretien des routes classées	32'144.75

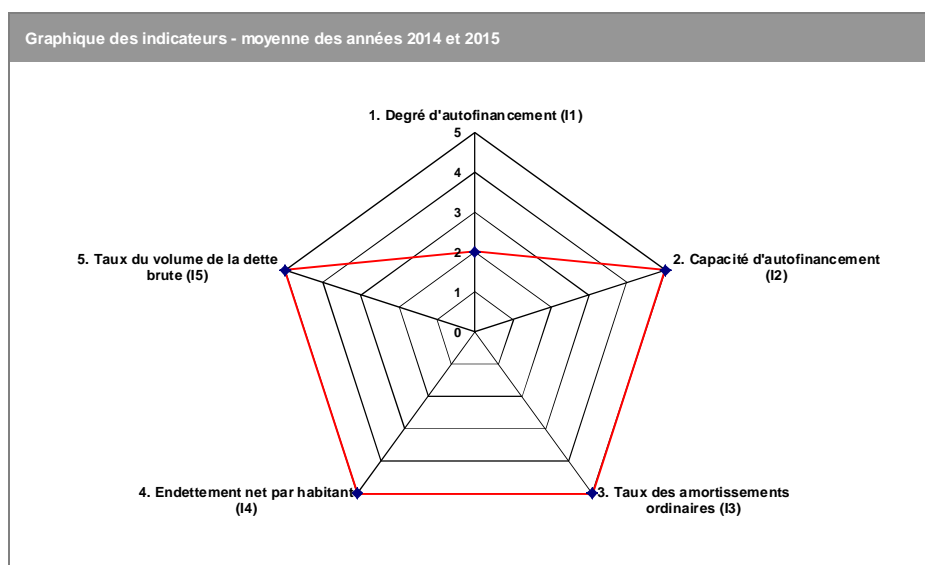
### 7) Attributions aux financements spéciaux

Attributions aux financements spéciaux	1'181'601.08
--	--------------

Les dépenses du compte d'investissement, à savoir Fr. 150'61'212.88, sont supérieures de Fr. 2'672'711.88 à celles budgétisées. Les écarts principaux sont dus aux projets d'agrandissement du centre scolaire des Plantys ainsi que de densification. La correction des cours d'eau et l'annulation de soldes négatifs au bilan (réseau d'égout et réaménagement du Bois du Botza) expliquent également le dépassement constaté.

Les recettes sont quant à elles inférieures de Fr. 642'704.60 aux prévisions. Ceci est principalement dû au chantier de Péteille. Il était en effet initialement prévu que la Municipalité de Vétroz s'acquitte de la totalité des dépenses liées au projet et refacture aux communes de Conthey et d'Ardon leur part respective. Finalement, chacune des entités directement a reçu sa propre quote-part. Il est également utile de relever que selon les indications de la Section des finances communales du Canton, les taxes de raccordement égouts ont été transférées en recette de fonctionnement pour Fr. 209'665.60.

Le graphique ci-dessous illustre les 5 ratios ressortant des indicateurs financiers instaurés par le Canton du Valais. A la lecture de celui-ci, vous constaterez que la note maximale est atteinte, hormis pour ce qui est du degré d'autofinancement. Ceci s'explique par le volume important des investissements nets réalisés en 2015.



Comme vous pouvez le constater, l'exercice 2015 a été ponctué de différences plus ou moins significatives par rapport au budget établi, aussi bien au niveau du fonctionnement que des investissements. A ce titre, les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous demande de bien vouloir approuver les comptes 2015 tels que soumis.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

**POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DE VETROZ**



**Le Président**  
Stéphane Germanier



**Le Secrétaire**  
Laurent Seppey

Vétroz, le 28 avril 2016